

Ministre du culte

Apporter un soutien matériel et **répondre** aux besoins spirituels de personnes, et en particulier des résidents et patients accueillis au sein de l'établissement.

Définir, organiser et animer des événements religieux dans l'établissement.

Accompagner individuellement les personnes, à partir de leur demande, dans le cadre de son domaine de compétence.

Ce métier peut être pratiqué par un clerc ou laïc de n'importe quelle religion mandatée.

(Ex Aumônier)

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
SOCIOCULTUREL, LOISIRS ET CULTUEL

CODE MÉTIER
10L20

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Définition et mise en oeuvre de la politique spécifique à son domaine d'activité
- Formation professionnelle de personnes (agents, stagiaires, bénévoles, etc.)
- Gestion d'équipes de bénévoles
- Identification, recensement des besoins et des attentes des patients, spécifiques à son domaine
- Information des équipes soignantes aux rites et cultes spécifiques
- Information et conseil à des tiers (agents, patients, familles, etc.) dans son domaine d'activité
- Information et conseil auprès des personnels / utilisateurs / usagers, relatif au domaine d'activité
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Tenue d'entretiens avec des personnes (patients, familles.)

SAVOIR-FAIRE

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques, dans son domaine de compétence
- Argumenter avec des interlocuteurs
- Conduire un entretien d'aide
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou la personne accueillie et/ou son entourage
- Gérer ses émotions, son stress
- Identifier les informations communicables à autrui en respectant le secret professionnel
- S'exprimer en face-à-face auprès d'une ou plusieurs personnes

- S'exprimer en public
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Communication et relation d'aide (44021)
- Éthique et déontologie professionnelles (14221)
- Psychologie générale (14454)
- Sciences sociales (14256)
- Soins funéraires (42057)
- Textes fondateurs et traditions religieuses (14241)
- Théologie (14241)
- Vocabulaire médical (43426)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Circulaire DHOS/P1 n° 2006-538 du 20 décembre 2006](#)
- [Circulaire n°DGOS/RH4/2011/356 du 5 septembre 2011](#)
- [Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et](#)
- [Arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aum](#)
- [Décret no 2019-587 du 13 juin 2019 modifiant le décret no 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers](#)
- [Not d'information n° DGOS/RH4/2024/37 du 17 mars 2024 relative à la charte des aumôneries dans les établissements mentionnés à l](#)

FORMATION

Formation civile et civique (2024)

INFOS GÉNÉRALES

CERTIFICATEUR

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

VALIDEUR

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel - Etablissement d'enseignement supérieur public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur -

Etablissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général.

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 27 février 2023 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les au](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale ou continue
 - Validation des études antérieures
 - Validation des acquis de l'expérience
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Aucune condition de diplôme.

PUBLIC

En priorité :

- l'ensemble des cadres religieux des différents cultes
- les responsables d'associations exerçant un culte
- les aumôniers notamment de l'armée, des établissements hospitaliers et des établissements pénitentiaires
- toute personne susceptible de remplir des missions d'aumônerie
- les ministres du culte arrivés récemment sur le territoire français.

Et également :

- Les agents privés désireux d'être formés à la gestion du fait religieux en entreprise
- Les agents publics souhaitant mieux comprendre la laïcité et le fait religieux afin d'apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées notamment en milieu professionnel.

Toute personne intéressée, notamment aux étudiants en formation initiale souhaitant acquérir ou renforcer leurs connaissances notamment dans le cadre de leurs projets personnels et professionnels.

La variété des profils susceptibles de s'inscrire en formation est recherchée et nécessite de la part des intervenants un souci constant de pédagogie.

PROGRAMME

[31 formations “ Laïcité, religion et citoyenneté ”](#) sont reconnues par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'ensemble du territoire national.

L'inscription sur la liste est valable pour une durée de cinq ans.

Lorsque la formation ne remplit plus les critères ou est affectée par des dysfonctionnements importants, celle-ci peut être retirée de la liste avant l'expiration du délai de cinq ans.

Durée minimale : 125 h

QUATRE BLOCS D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

1. Fondements et grands principes de la laïcité
2. Institutions de la République et laïcité
3. Droit des cultes et des pratiques religieuses
4. Sciences humaines et sociales des religions

Les enseignements mentionnés aux 1, 2 et 3 représentent un minimum de 70 h.

ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

D'autres enseignements peuvent compléter les blocs d'enseignements obligatoires ou la formation.

Peuvent notamment être abordés le dialogue interreligieux et le dialogue des civilisations.

L'articulation des enseignements est laissée à la libre appréciation des responsables de formation.

Une option facultative en langue française peut être proposée aux étudiants qui en présenteraient le besoin.

OBJECTIFS

- Transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et en particulier au principe de laïcité et à ses applications
- Fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le service public
- Développer la connaissance du fait religieux et des principales religions présentes sur le territoire français, notamment de leur organisation, de leurs dynamiques, ainsi que des croyances et pratiques qui s'y rattachent.

OBTENTION DU DIPLÔME

Après évaluation des connaissances acquises au cours de la formation.

STATUT ET ACCÈS

Contractuel de catégorie C ou bénévole

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Agrément de l'autorité reconnue de la religion concernée
- Etre titulaire d'un diplôme de formation civile et civique (à partir du 1er octobre 2017) : 125 heures comprenant au moins les trois enseignements suivants : Institutions de la République et laïcité ; Grands principes du droit des cultes ; Sciences humaines et sociales des religions

Spécificité

- En fonction de la nature des cultes

Relations professionnelles

- Patients et familles en réponse à leurs demandes, en fonction des événements
- Equipes de soins pluridisciplinaires médicales et non médicales
- Assistantes sociales
- Associations de bénévoles pour l'organisation de leur intervention au sein de l'établissement

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Aumônier(e)

MOBILITÉ